

Burundi : la Cour constitutionnelle autorise la déchéance de 22 députés

@rib News, 08/06/08 - Source AFP La Cour constitutionnelle du Burundi a autorisé vendredi la déchéance de 22 députés exclus ou démissionnaires du parti présidentiel sur les 118 que compte l'Assemblée nationale, paralysée depuis plus de deux mois, a-t-on appris de source officielle samedi. « La Cour constitutionnelle a accepté de se saisir de la requête du président de l'Assemblée nationale et a tranché vendredi. La Cour a reconnu l'occupation inconstitutionnelle des sièges par les 22 députés concernés », a déclaré la présidente de cette cour, Christine NZEYIMANA. Le président de l'Assemblée nationale avait demandé le 30 mai à la Cour constitutionnelle la déchéance des 22 anciens membres du parti présidentiel, arguant « qu'un parlementaire démissionnaire de son parti politique perd automatiquement le droit de siéger ». Il s'agit notamment de l'ancien président du parti CNDD-FDD, Hussein RADJABU condamné à 13 ans de prison pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, et de députés qui se sont fidèles, après son éviction de la tête du parti présidentiel burundais en février 2007. Le parti présidentiel traverse depuis février 2007 une crise interne qui a conduit à l'éviction de M. RADJABU. Une vingtaine de députés fidèles à M. RADJABU avaient ensuite rejoint les rangs de l'opposition, privant ainsi le président burundais Pierre NKURUNZIZA de sa majorité parlementaire. Selon un haut cadre du parti présidentiel, « les suppléants des 22 députés vont siéger à l'Assemblée nationale dès la plénière de mardi. C'est une grande victoire, car le CNDD-FDD retrouve sa force ». Les suppléants en question devraient en effet voter conformément à la ligne du parti présidentiel. « C'est la manifestation d'une démocratie totalitaire pour un parti qui ne pense qu'à récupérer la vingtaine de sièges perdus depuis la scission du CNDD-FDD, en vue de regagner par la force une majorité qu'il n'a plus », a commenté le député Mathias BASABOSE, qui fait partie des 22 députés visés par cette décision. En 2007, les travaux de l'Assemblée du Burundi, qui tente de sortir de 15 ans de guerre civile, avaient été bloqués de février à novembre, jusqu'à la mise en place d'un gouvernement de consensus comprenant les deux des principaux partis de l'opposition, le FRODEBU et l'UPRONA. (Source AFP)